Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 056-215601469-20260209-0809022026-DE

Département du MORBIHAN - COMMUNE DE NEULLIAC

Nombre de conseillers	
En exercice :	15
Présents :	14
Absents :	0
Procurations :	0
Votants :	14

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 09 février 2026

Date de convocation : 04 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf février à dix neuf heures, le conseil municipal de la commune de Neulliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre LE PONNER, Maire.

Etaient présents : Monsieur Jean-Pierre LE PONNER, Maire, Madame Véronique BLANDEL, Monsieur Christian MOTREFF, Madame Corinne MARTIN, Monsieur Loïc PLANCHON adjoints, Monsieur Olivier CONRAD, Madame Stéphanie LE BOLLAN, Monsieur William COLLIN, Madame Louise-Marie GUEGAN, Monsieur Dominique DUBOIS Madame Madeleine RAULT, Madame Marie-Louise MADORÉ, Monsieur Guy LE CLAINCHE, Madame Corinne RICHARD

Absent: Monsieur Anthony CADET

08-09/02/2026 - Voirie : Validation du programme d'investissement 2026 et demandes de subvention

Monsieur le maire soumet au conseil municipal le programme de travaux de voirie pour l'année 2026 ci-dessous :

- Penfaven – longueur 180 m x 3,80 m
  Coût prévisionnel : 15 883,99 € HT (19 060,79 € TTC)

Le plan de financement se décompose comme suit :

Dépenses	Montant H.T.	%	Ressources	Montant H.T.	%
Travaux de voirie	15 883.99 €	100%	Pontivy communauté	6 353.60 €	40%
			Autofinancement	9 530.39 €	60%
Total des dépenses	**15 883.99 €**	**100%**	**Total des ressources**	**15 883.99 €**	**100%**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur cette programmation de travaux,
- adopte le plan de financement ainsi présenté,
- sollicite le fonds de concours voirie auprès de Pontivy communauté,
- autorise le Maire à signer les marchés à intervenir ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Le registre dûment signé,
Pour extrait certifié conforme,
Neulliac, le 11 février 2026

Le Maire,
Jean-Pierre LE PONNER

MAIRIE de NEULLIAC 56 (Morbihan)

La secrétaire de séance,
Véronique BLANDEL